

69960 CORBAS - 78 rue Centrale

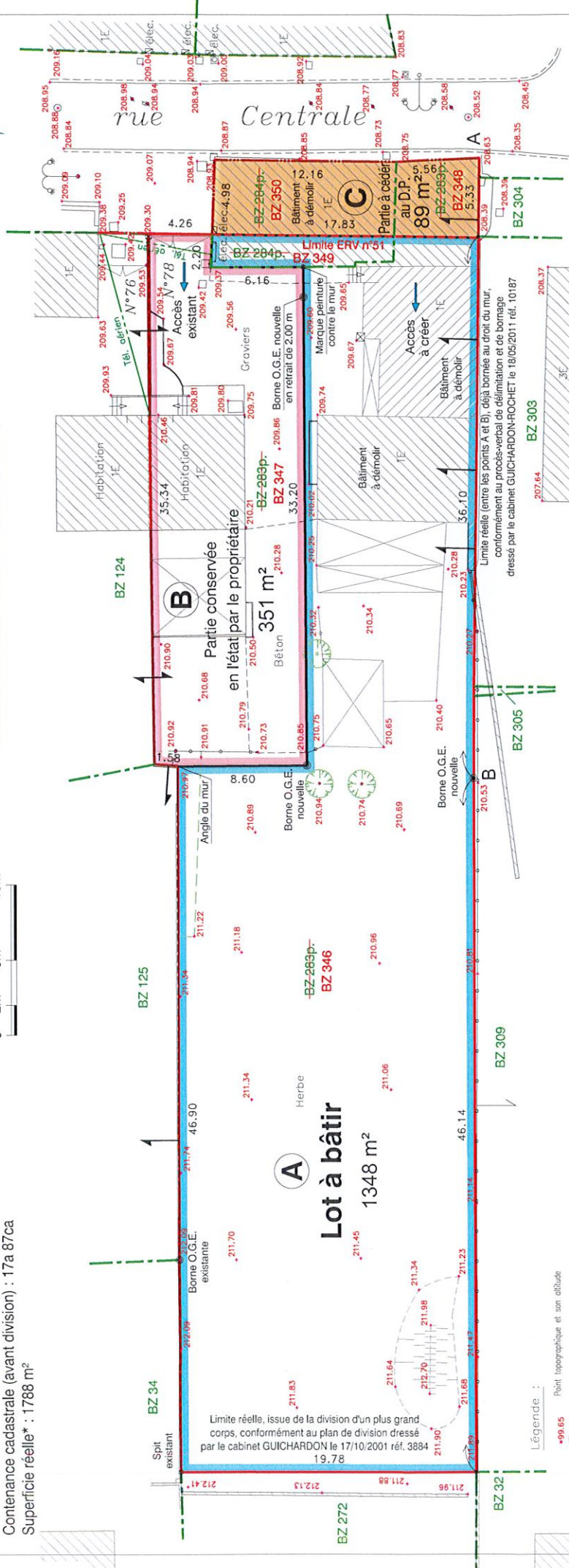
PLAN TOPOGRAPHIQUE et DE DIVISION PLAN DE BORNAGE

Cadastre : section BZ n° 283 et 284
 Contenance cadastrale (avant division) : 17a 87ca
 Superficie réelle* : 1788 m²

Échelle : 1/250°



| Situation avant Division | | Situation après Division | | TOTAL |
|--------------------------------------|------------|--------------------------|---------|---------|
| Parcelle cadastrale (section numéro) | contenance | (A) | (B) (C) | |
| BZ 283 | 17a 01ca | 351 m² | 29 m² | 1703 m² |
| BZ 284 | 86ca | 25 m² | 60 m² | 85 m² |
| | 17a 87ca | 1348 m² | 351 m² | 1788 m² |



- Légende :**
- 99.65 Point topographique et sans altitude
 - 1E Bâtiment sur rez de chaussée + 1 étage
 - Abre (feuilles), Condiétaire double
 - Plaque, tampon mixte, tampon, bouche à cit
 - E 206 Référence cadastrale : section et numéro de parcelle
 - E 206 Nouveau numéro
 - Application cadastrale brute
 - Application cadastrale recatée sur les éléments relevés
 - Application cadastrale brute
 - Limite présumée de propriété
 - Limite réelle de propriété : Limite définie juridiquement
 - Limite de division
 - Alignement de fait validé par GRAND LYON la Métropole le 16/07/2018
 - Emplacement réservé de voirie n°51
 - Mur ou clôture provisoire (la flèche indique à quelle parcelle est rattachée la propriété du mur ou de la clôture)
 - Mur mitoyen (la flèche indique que le mur appartient pour moitié aux deux voisins)
 - Borne O.G.E.

Attestation de BORNAGE
 Les limites résultent d'un bornage conformément à l'article L. 115-4 du Code Civil.
 Ce plan vaut descriptif conformément à l'article L. 115-4 du Code de l'Urbanisme.

ORIGINE DES LIMITES :

- Les limites, entre les points A et B, avec les parcelles BZ 303, 304, 305 et 309 (en partie seulement) ont été bornées contradictoirement avec les propriétés voisines par signature du procès-verbal de délimitation et de bornage établi par le cabinet GUICHARDON-ROCHET le 18/05/2011 réf. 10187.
- La limite avec la parcelle BZ 272 est une limite réelle issue de la division d'un plus grand corps conformément au plan de division dressé par le cabinet GUICHARDON le 17/10/2001 réf. 3884.
- Les limites avec les parcelles BZ 32, 34, 124, 125 et 309 (en partie seulement) ont été bornées contradictoirement avec les propriétés voisines par signature du procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites établi par le cabinet GUICHARDON-ROCHET le 03/10/2018 réf. 18115.
- L'alignement de fait et la limite de l'emplacement réservé de voirie n°51 inscrit au P.L.U. ont été validés par le GRAND LYON la métropole le 16/07/2018.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
 Reçu en préfecture le 19/12/2018
 Affiché le
 ID : 069-216902734-20181213-VILLE_2018DL134-DE

Coordonnées RGF93 CC 0 Zones** et Nivellement IGN69**
 * Surface totale : 1788 m²
 ** Itinéraires de bornage effectués par le réseau GNSS
 Temps Réel TERIA



S.A.R.L. GUICHARDON - ROCHET
 G é o m è t r e s - E x p e r t s
 41 rue Camille Desmoulins 69600 SAINT-EST
 322 ch. de Cul de Beauf 38440 BEAUVOIR
 T 04 78 20 10 79 guichardon@geometre-expert.com

Réf : 18115